



N° 1485-2014/APS/DJA/SSACA

Date du : 14/08/2014

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

PJ : un projet de délibération

Au cours de la séance d'assemblée de province du 6 juin dernier, une délibération portant désignation des représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs a été adoptée.

Certains organismes prévoient par ailleurs en leur sein, la représentation de la collectivité par une personnalité qualifiée (personne désignée par l'assemblée de province en raison de ses compétences professionnelles).

Il en est ainsi pour l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) au sein duquel doivent être désignées deux personnalités qualifiées dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale.

Dans le secteur de l'environnement, sont concernés par le présent projet de délibération, le GIP CNRT « Nickel et son Environnement » au sein duquel doit être désigné une personne qualifiée pour ses compétences scientifiques, ainsi que le comité consultatif de l'environnement au sein duquel doivent être désignés un représentant des associations déclarées ayant pour objet la protection de l'environnement, et son suppléant.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.